



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 83884

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le combat que mènent au quotidien les milliers de personnes qui accompagnent les familles touchées par l'autisme. Déclarer l'autisme grande cause nationale 2011, pour améliorer le dépistage précoce, développer l'accompagnement des enfants autistes et favoriser leur intégration et leur maintien en milieu scolaire ordinaire, serait l'expression d'une volonté politique forte de faire face à ce grave problème de santé publique. La grande cause permettrait à l'autisme d'être clairement identifié par l'ensemble des Français en battant en brèche les idées reçues qui parasitent aujourd'hui son diagnostic précoce et compromettent donc l'efficacité de sa prise en charge. Elle permettrait enfin de récolter des fonds pour financer des programmes éducatifs favorisant l'intégration des enfants autistes en milieu scolaire ordinaire, facteur-clé dans l'évolution du handicap et de la vie de l'enfant. Aussi, il lui demande de mettre en oeuvre les moyens dont elle dispose pour faire entendre cette légitime demande.

Texte de la réponse

Il appartient au Premier ministre de définir le thème qu'il souhaite promouvoir au titre de « grande cause nationale 2011 » ou de « campagne d'intérêt général ». Un communiqué de presse, à paraître à l'automne, permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine choisi et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'adresser leur demande d'agrément à la direction du développement des médias.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83884

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7803

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10981